

Comité exécutif 2004 : Les Amériques

Partie A : Principaux développements

L'année 2004 marque le vingtième anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée en 1984 par un groupe d'experts gouvernementaux et d'éminents juristes de Belize, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et Venezuela. Cet anniversaire qui sera célébré à Mexico les 15 et 16 novembre 2004, sera précédé par trois réunions sous-régionales. Les participants de gouvernements, de la société civile ainsi que les experts, tout en rappelant la contribution de l'Amérique latine à la protection internationale, ont réaffirmé la validité de la Déclaration et son approche pragmatique dans le contexte régional actuel. Ils ont identifié de nouveaux défis en matière de protection des réfugiés, y compris l'intégration sur place des réfugiés urbains et ont offert d'appuyer les principaux pays d'asile en Amérique latine, moyennant l'utilisation stratégique de la réinstallation en tant qu'instrument de coopération « sud-sud » et conformément aux principes du partage des responsabilités.

En raison du conflit actuel, la situation humanitaire dans de nombreuses régions de la Colombie continue de se détériorer. De nouveaux déplacements intérieurs ont été enregistrés (touchant aujourd'hui plus de 2 millions de personnes) ainsi que des mouvements de réfugiés vers les pays voisins et à l'étranger (environ 40 000 réfugiés et demandeurs d'asile se sont enregistrés dans cette seule région). La présence croissante de forces de sécurité dans l'ensemble du pays a contribué à une réduction globale des crimes violents. Toutefois, les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la sécurité n'ont pas été complétés par des mesures visant à éviter totalement les déplacements et à garantir la défense des droits des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. La prééminence des considérations de sécurité au niveau régional a eu tendance à voiler les préoccupations humanitaires, limitant l'impact des efforts du HCR pour promouvoir la protection internationale des demandeurs d'asile et des réfugiés colombiens.

Aux Etats-Unis et au Canada, le HCR continue d'œuvrer à la promotion de la protection, de l'assistance et de la recherche de solutions durables pour les réfugiés et à renforcer l'appui politique et financier au HCR. Ces deux pays poursuivent de généreux programmes de réinstallation. Malheureusement, les préoccupations en matière de sécurité nationale et le terrorisme ont conduit, dans certains cas, à un déclin de l'accès à l'asile aux Etats-Unis et à un recours accru à la détention des personnes en quête de protection. Bien que les mesures de contrôle aux frontières et la détention de demandeurs d'asile continuent d'être des éléments clés de la politique et de la pratique gouvernementales, le HCR a récemment conclu un accord avec le Canada et les Etats-Unis aux termes duquel le HCR jouera un rôle clé dans la supervision de la mise en œuvre de l'Accord sur le pays tiers sûr, signé par le Canada et les Etats-Unis à la fin de 2002.

Au Mexique, en Amérique centrale et du sud, les demandeurs d'asile ont tendance à faire partie de flux mixtes se dirigeant vers le nord. Dans ce contexte, l'identification des personnes ayant besoin de protection et l'aménagement d'alternatives à la détention restent problématiques. La situation en matière de migration reste tendue du fait des recours croissants à l'interception, à la détention, à la déportation, à grande échelle, des sans papiers.

Les pays de la région continuent toutefois d'être réceptifs face aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés et se montrent prêts à poursuivre leur coopération avec le HCR dans le renforcement de leurs services chargés de l'asile.

Aux Caraïbes, l'action du HCR se concentre sur la création de capacités, tant pour statuer sur les demandes d'asile que pour traiter des situations d'afflux massifs de réfugiés. En février/mars 2004, le HCR a fait face à la crise en Haïti qui a engendré un exode modeste de Haïtiens vers la Jamaïque et Cuba.

Partie B : Progrès quant aux objectifs globaux du HCR et à l'Agenda pour la protection

Promotion des niveaux de protection les plus élevés (Buts stratégiques 1 et 3, buts Agenda pour la protection 1 à 3)

- La réponse du HCR à l'exode d'Haïtiens au cours de la dernière crise politique en Haïti, alors que plus de 2000 Haïtiens ont été interceptés et plus de 500 sont arrivés en Jamaïque et à Cuba, sera passée en revue en octobre sous l'angle des « leçons à tirer ». La réponse des gouvernements de la Jamaïque, de Cuba et d'Haïti a été très positive, non seulement concernant l'accueil des arrivants mais également dans la facilitation du rapatriement librement consenti. La population résiduelle en Jamaïque fera l'objet d'une attention au cours des mois à venir (*Objectif 1.6*).
- Au Honduras, le cadre juridique a été renforcé par l'adoption d'une nouvelle législation, y compris un décret réglementaire instituant une procédure d'asile nationale. (*Objectif 1.2*)
- Le HCR a continué de discuter de l'asile et des procédures de détermination du statut de réfugié (RSD) avec les autorités du Canada, du Costa Rica, du Mexique et des Etats-Unis. Les discussions se sont polarisées sur la mise en œuvre des recommandations du HCR visant à améliorer les garanties procédurales pour la procédure accélérée de renvoi. Ces recommandations sont encore plus importantes à la lumière de la récente décision prise par les autorités américaines d'étendre l'application de cette procédure des ports d'entrée jusqu'aux zones dans un rayon de 100 000 kilomètres des frontières terrestres des Etats-Unis. Les recommandations du HCR, dans son rapport de mai 2004, sur les missions d'évaluation concernant les prisons de paroisse en Louisiane ont été bien accueillies par les autorités américaines (*Objectif 1.2*).
- Le HCR continue de procéder à la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat à Cuba et a participé avec ou sans droit de vote aux Comités d'éligibilité de douze pays – Argentine, Bahamas, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guatemala, Honduras, Panama, Pérou et Nicaragua. Le HCR espère jouer un rôle semblable dans les Comités d'éligibilité du Belize, d'El Salvador, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela (*Objectif 1.2*).
- Les projets de création de capacités incluent la formation en droit des réfugiés aux plans national et international des fonctionnaires gouvernementaux responsables des questions relatives aux réfugiés et à la migration au Canada, au Chili, au Guatemala, au Mexique, au Nicaragua, au Panama et au Paraguay. (*Objectif 1.2*)

- La promotion des questions relatives aux réfugiés dans les organes régionaux inclut la participation active du HCR à la session de juin 2004 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) et de la 110^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Mexique, avril 2004), où les participants ont reçu une information sur la Déclaration de Carthagène et son vingtième anniversaire. Le HCR a fait des efforts immenses pour engager le reste du système des Nations Unies à œuvrer au règlement de la situation des réfugiés dans les pays voisins de la Colombie. (*Objectif 1.4*)

Solutions durables (But stratégique 5 et buts 1,3 et 5 Agenda pour la protection)

- Le HCR a continué de promouvoir l'intégration sur place, moyennant des projets d'autosuffisance, la naturalisation et la délivrance de titres de réfugiés et de permis de résidence en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Costa-Rica, en Equateur, au Panama et au Venezuela. Au Mexique, au cours du premier semestre de 2004, 131 réfugiés ont reçu leur attestation de naturalisation. Au Guatemala et au Nicaragua, un certain nombre de réfugiés de longue date ont obtenu leur certificat de naturalisation ou leur permis de résidence permanente. Au Canada, le HCR a diffusé le Manuel d'accueil et d'intégration qui vient d'être achevé. La mise en œuvre de projets de micro-crédits rencontre un vif succès au Costa Rica (120 prêts) et commence à se développer au Mexique. L'Equateur est inclus dans la liste des initiatives Convention Plus au titre desquelles une approche relative à l'assistance au développement (DAR) en faveur des réfugiés serait appliquée. (*Objectif 5.2*)
- La réouverture récente d'un Bureau du HCR au Brésil renforce les perspectives de développement de la capacité de réinstallation dans ce pays. Quelque 64 réfugiés sont présentés aux fins de réinstallation au Brésil d'ici à la fin de l'année. En outre, au cours du premier semestre de 2004, les unités chargées de la réinstallation au Costa Rica et en Equateur ont sélectionné 313 réfugiés sur un total de 655 demandeurs. Le HCR encourage la réinstallation des 31 réfugiés régionaux à Cuba (y compris 17 Afghans). (*Objectif 5.3*)

Situation en Colombie

- Le HCR continue de promouvoir la législation nationale colombienne sur les personnes déplacées tout en appuyant les institutions gouvernementales et les associations de personnes déplacées participant directement à la défense des droits des personnes déplacées ; le HCR se concentre sur le renforcement de la capacité des Bureaux du Médiateur et du Procureur général pour surveiller l'application de la loi et intervenir pour défendre les droits des personnes déplacées dans des cas spécifiques ; la mise en œuvre de la sentence de la Cour constitutionnelle en février 2004 (Sentence T-025), aux termes de laquelle les droits des personnes déplacées sont reconfirmés, est suivie de près par le Haut Commissariat. A la fin octobre 2004, le HCR a l'intention de fournir au gouvernement et à la société civile une deuxième analyse de la dernière mise en œuvre sur deux ans de la politique publique de la Colombie. Un autre rapport, parachevant huit mois de suivi des retours de personnes déplacées, sera communiqué au gouvernement à la fin septembre 2004. Le HCR continuera de superviser les mouvements de rapatriement des réfugiés et, si possible, de faciliter le retour volontaire. (*Objectif 1.5*)

- Dans les pays frontaliers, le HCR a continué de renforcer les réseaux de protection et les programmes d'assistance bénéficiant également aux communautés hôtes. En Equateur, le HCR a participé à une mission interinstitutions à la frontière septentrionale avec la Colombie, qui a évalué la situation dans la région au plan des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire et des réfugiés, des services sociaux, de la pauvreté, de la production et de l'emploi, de l'environnement, de l'administration publique et des stupéfiants. Le HCR a accru son appui aux communautés hôtes par le biais de petits projets de développement (QIPs) pour faciliter l'intégration sur place des réfugiés colombiens. (*Objectif 4.4*)